





TéléSanté Aquitaine

Formalisation d'une PSSI et d'une Charte de sécurité informatique

Cahier des Clauses Techniques Particulières - CTTP -

Marché passé selon une procédure adaptée MAPA

TÉLÉSANTÉ Aquitaine (TSA)

180 rue Guillaume Leblanc - 33000 Bordeaux

Date et heure limites de réception des offres 10/03/2011 midi

(date du cachet de la poste ou du mail avec A/R faisant foi)

Version: 1.0 - 18/02/2011



Table des matières

Version: 1.0 - 18/02/11

1Objet du marché	3
2Structure du marché	
3Contexte	
3.1Contexte métier	
3.2Contexte opérationnel	
3.3Contexte réglementaire	
3.4Objectifs poursuivis	4
4Description des prestations demandées	
4.1Charte informatique	
4.1.1Objectifs:	
4.1.2Contenu	
4.1.3Livrables attendus	
4.2Politique de sécurité	
4.2.1Objectifs:	5
4.2.2Contenu:	
4.2.3Méthodologie	6
4.2.4Livrables attendus	
5Périmètre de la réponse	
6Planning souhaité	
7Équipe responsable de l'offre	₇
8Clauses de sûreté	7



Version: 1.0 - 18/02/11

1 Objet du marché

1 Objet du marché

Le présent marché porte sur la formalisation d'une politique de sécurité du système d'information et sur la formalisation d'une charte de sécurité informatique pour le compte du Groupement d'Intérêt Économique TÉLÉSANTÉ Aquitaine (TSA).

2 Structure du marché

Ce marché est constitué d'un lot unique.

3 Contexte

3.1 Contexte métier

TSA est une maîtrise d'ouvrage régionale dans le domaine de la e-santé. Depuis 2004, TSA a pour mission de mutualiser les moyens et les outils de santé numériques dans la région Aquitaine, en application des politiques régionales et nationales de la santé (ARS Aquitaine, ASIP Santé). TSA évolue actuellement vers un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) et renforce ses missions (Janvier 2011) afin d'assumer pleinement son statut d'Espace Numérique Régional de Santé (ENRS).

TSA dispose de plusieurs outils et services de e-santé mis à disposition des professionnels de la santé libéraux ou hospitaliers (ex. messagerie sécurisée, dossier médical partagé, web conférence, site collaboratif métier). Aujourd'hui un de ses enjeux majeurs est d'accroitre la généralisation et l'utilisation des outils et services sur tout le territoire aquitain.

TSA est une structure comptant aujourd'hui 18 salariés, organisée en deux pôles d'activités : le pôle Services et le pôle Territoires & Usages.

3.2 Contexte opérationnel

L'activité de TSA requiert une prise en compte forte de la confidentialité des informations et de la protection des accès aux données sans pour autant imposer des pratiques démesurément couteuses en termes de ressources humaines et de moyens techniques.

Afin de mesurer la maturité atteinte sur la sécurité de son système d'information et d'identifier les travaux prioritaires à engager pour une amélioration des niveaux de sécurité de ses services, TSA a fait réaliser en 2009 un audit externe basé sur le référentiel de la norme ISO 27002.

Cet audit a fait ressortir une bonne prise en compte globale de la dimension sécurité au niveau du SI de TSA en 2009 avec toutefois deux points d'amélioration principaux identifiés autour de



Version: 1.0 - 18/02/11

3 Contexte

la formalisation des processus et de la continuité d'activité. Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été réalisées depuis l'audit de l'été 2009 afin de prendre en compte divers points d'amélioration prioritaires.

D'autres actions importantes doivent être mises en œuvre de façon prioritaire, mais n'ont pu être réalisées à ce jour faute de ressources et de compétences suffisantes :

- x Mise en place d'une Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI)
- x Rédaction d'une Charte de sécurité pour les employés de TSA

3.3 Contexte réglementaire

Les outils proposés par TSA aux professionnels de santé aquitains doivent se conformer au cadre réglementaire légal et aux référentiels nationaux promus par l'ASIP Santé :

- x Le code de la santé publique ;
- x Le décret n°2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement des données de santé à caractère personnel;
- x Le décret n°2007-960 du 15 mai 2007 relatif à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique ;
- x Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé;
- x Le référentiel de Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé (PGSSI-S) de l'ASIP Santé ;
- x Directive 95/46/CE, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- x Loi 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », modifiée par la loi du 6 août 2004 :
- x Son décret d'application, n° 2005-1309 du 20 octobre 2005.

3.4 Objectifs poursuivis

La mise en place de la PSSI et de la charte informatique vont permettre à la fois de hausser le niveau de sécurisation des services TSA existants et à venir, mais aussi de disposer d'un cadre formel qui pourra servir de référence régionale pour les acteurs de santé aquitains et de support aux activités d'accompagnement sécurité de TSA auprès de ces acteurs.



Version: 1.0 - 18/02/11

4 Description des prestations demandées

4 Description des prestations demandées

4.1 Charte informatique

4.1.1 Objectifs:

La charte informatique a pour objectif d'informer les utilisateurs sur leurs droits et leurs devoirs dans l'utilisation de l'outil informatique. Elle constitue d'une part un mode de communication avec les utilisateurs, d'autre part elle est opposable en cas d'abus.

TSA ne dispose pas à ce jour d'une charte, il sera donc nécessaire de rédiger une charte à l'aide d'éléments juridiques, techniques, de conseil et de description des bonnes pratiques.

4.1.2 Contenu

La charte précisera notamment :

- x les objectifs visés,
- x les règles de droit essentielles,
- x les règles spécifiques à TÉLÉSANTÉ Aquitaine et à la confidentialité des données,
- x les principes éthiques,
- x les conséquences en cas de non respect.

4.1.3 Livrables attendus

La charte informatique accompagnée de tous les documents d'étape. Elle sera fournie au moins au format électronique Open Document (accompagné des sources du document).

4.2 Politique de sécurité

4.2.1 Objectifs:

La politique de sécurité doit promouvoir au sein de TSA les principes de mise en œuvre et les valeurs qui répondent aux besoins de sécurité identifiés à l'issue d'une analyse de risques.

4.2.2 Contenu:

La politique de sécurité exprime l'engagement de la Direction et couvre l'ensemble des besoins de sécurité du SI. Le système d'information cible est celui qui est directement administré par TSA. La PSSI comprendra les éléments suivants :



Version: 1.0 - 18/02/11

4 Description des prestations demandées

- x Texte stratégique fixant les enjeux et principes de sécurité,
- x Cadre légal, réglementaire et contractuel de sécurité,
- x Organisation de la sécurité (Comité de Direction Informatique, correspondants de région, etc.),
- x Règles de sécurité ciblées : ces règles, bien qu'en ligne avec un référentiel de bonnes pratiques type ISO 27002, devront rester réalistes, concrètes et adaptées,
- x Modalités de contrôle d'application et d'amélioration permanente de la sécurité,
- x Modalités d'évolution de la PSSI (instances de décision et de validation).

4.2.3 Méthodologie

L'analyse du risque devra être menée en conformité avec la norme ISO 27005. La méthode EBIOS pourra être privilégiée.

4.2.4 Livrables attendus

Le résultat de l'étude de risques, les documents ayant servi à élaborer cette étude et bases de connaissances constituées et implémentées pendant l'analyse de risques. Tous ces éléments seront fournis sous la forme d'un document exploitable et de fichiers d'étude exploitables par un tableur afin de permettre leur mise à jour lors d'itérations ultérieures de cette analyse.

La PSSI accompagnée de tous les documents d'étape. Elle sera fournie au moins au format électronique OpenDocument (accompagné des sources du document afin de faciliter les itérations dont elle fera l'objet lors son cycle de vie) .

5 Périmètre de la réponse

Dans sa réponse le soumissionnaire intégrera, a minima, les éléments suivants :

- x Présentation des différentes étapes envisagées pour aboutir aux objectifs,
- x Indication des outils (méthodologiques, logiciels et/ou matériels) utilisés,
- x Planning prévisionnel,
- x Tout autre élément qu'il jugera utile pour démontrer la qualité de sa réponse.

6 Planning souhaité

Il est souhaité que la mission débute au cours du mois de Mars 2011 et se termine au plus tard fin Juillet 2011.



Version: 1.0 - 18/02/11

7 Équipe responsable de l'offre

7 Équipe responsable de l'offre

Directrice du G.I.E. TÉLÉSANTÉ Aquitaine	Mme Noëlle SAINT-UPÉRY
Directeur adjoint G.I.E. TÉLÉSANTÉ Aquitaine et Directeur du pôle Services	M. Régis ROSE
Ingénieur chargé de la sécurité du système d'information	M. Thierry RINALDO

8 Clauses de sûreté

Le titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et, le cas échéant, de ses soustraitants et fournisseurs, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a, ou aura eu la connaissance durant l'exécution du marché.

Il s'interdit notamment, toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de TÉLÉSANTÉ Aquitaine.